

PROJET ASSOCIATIF

2025
-
2030



L'Apei Centre-Manche

L'Association « Les Papillons Blancs » a été créée en 1958 par Monsieur et Madame Marie pour leur fils en situation de handicap qui ne disposait d'aucune solution d'accueil. En 1993, l'association « Les Papillons Blancs de la région saint-loise » devient l'Apei Centre-Manche. Au cours de son histoire, jalonnée de combats militants et de réussites éducatives, l'Association s'est développée en créant différents établissements et services pour répondre aux besoins des personnes.

Fidèle à ses valeurs fondatrices – Respect, Citoyenneté et Solidarité – l'Apei Centre-Manche œuvre pour l'accompagnement, la représentation et la défense des droits des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs familles. Association parentale militante, elle est adhérente de l'Unapei, avec laquelle elle partage des engagements communs.

L'Apei Centre-Manche est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles, élus par l'Assemblée Générale, représentant les personnes en situation de handicap et les familles.

En 2024, l'Association comptait 239 adhérents et accompagnait plus de 800 enfants et adultes. Au 31 décembre 2024, l'Association employait 503 salariés.

L'Apei Centre-Manche est organisée en trois pôles





Sommaire

	Un projet associatif, pour quoi faire ?	4
1	Soutenir l'autodétermination pour concrétiser les parcours inclusifs	6
2	Oser agir tous ensemble	7
3	Agir pour la santé et le bien-être de tous les acteurs de l'Association par la prévention, la réactivité et la sécurité au travail	8
4	Structurer et renforcer notre communication pour garantir une identité forte et une action cohérente	9
5	Cultiver la convivialité et le vivre-ensemble	10 -11
6	Faire rayonner nos métiers et nos missions pour dynamiser notre attractivité	12-13
7	Transformer le bâti pour répondre aux besoins et attentes des personnes	14
8	Travailler ensemble pour demain	15
9	Faire de notre Association une ressource clé pour la co-construction d'un territoire inclusif	16-17
10	Transformer nos énergies	8-19

Un projet associatif pour quoi faire ?

Le projet associatif définit les ambitions et les objectifs de l'Apei Centre-Manche pour les années à venir. Il constitue une boussole, un cadre de référence, une feuille de route commune pour toutes les personnes engagées dans l'Association : les personnes accompagnées, leurs familles, les bénévoles et les professionnels.

Le projet associatif est décliné stratégiquement et opérationnellement par la direction générale de l'Apei Centre-Manche. Il imprègne et oriente les projets des pôles, des établissements et des services gérés par l'Association.

Comment avons-nous construit ce nouveau projet associatif ?

Ce nouveau projet associatif a été co-construit de manière participative grâce à l'implication d'une vingtaine de personnes issues des parties engagées suivantes :

Personnes

Familles

Administrateurs

Cadres

Salariés

Durant neuf journées, les expériences et connaissances de chacun des membres du groupe ont été mobilisées dans des ateliers d'intelligence collective fondés sur une méthode de prospective participative. La prospective, c'est regarder les différents futurs possibles et souhaitables pour éclairer les décisions du présent. Les participants ont ainsi co-construit des scénarios d'évolution possible de l'Association puis se sont accordés sur un futur souhaitable réalisable grâce à dix propositions d'orientation. Ces dernières ont été ajustées à partir des résultats d'une large consultation des personnes accompagnées, des familles et des salariés de l'Association.

Ces dix orientations sont présentées dans les prochaines pages.



APPE

1 Soutenir l'autodétermination pour concrétiser les parcours inclusifs

Nous nous engageons à défendre et à rendre possible des accompagnements inclusifs de qualité fondés sur l'autodétermination et les droits des personnes. La variété des modalités d'accompagnements proposés par l'Apei Centre-Manche doit permettre, selon les attentes de la personne accompagnée (et en accord avec son représentant quand cela est nécessaire), l'accès à un habitat, une citoyenneté, une santé, une éducation, un travail inclusifs et sécurisés. Cet accompagnement inclusif, soutenu par une organisation fluide, coordonnée et innovante, doit permettre d'éviter les ruptures de parcours, d'agir sur les délais d'attente et de répondre aux situations d'urgence. Possible tout au long de la vie, il doit pouvoir soutenir les plus jeunes comme les personnes vieillissantes, au quotidien et jusqu'à la fin de vie.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- Faire de la participation des personnes accompagnées **une règle de fonctionnement de toutes les actions menées** et de toutes les instances où se prennent les décisions.
- Faire du projet d'accompagnement personnalisé un **outil d'échange où la personne exprime ses attentes**, et où les actions décidées ensemble engagent à la fois la personne et l'Association.
- Garantir l'effectivité de l'autodétermination et de l'accompagnement inclusif par la co-construction d'une culture partagée : **formations de toutes les parties concernées** (salariés, personnes accompagnées, familles, dont formations communes), **accompagnement des équipes, mise en place de référents thématiques**, etc.
- **Promouvoir l'accès à une vie dans la cité** auprès de toutes et tous : habitat, citoyenneté, santé, emploi, éducation, loisirs, etc.
- Permettre aux personnes d'**expérimenter de nouvelles orientations** et, si nécessaire, de reprendre leur parcours précédent.
- **Créer une commission éthique** pour traiter collectivement des situations les plus complexes et oser aborder des sujets sensibles (sexualité, parentalité par exemple).
- Adapter la communication pour **permettre la compréhension et l'expression de tous** selon ses compétences.
- Favoriser la **paire-aidance**.
- Défendre l'augmentation de la **capacité d'accompagnement**.
- Organiser la souplesse et l'adaptation des organisations en **faveur de l'autodétermination et de la participation**.
- **Être en veille permanente sur les besoins** : listes d'attente, situations d'urgence et de rupture.



2 Osez agir tous ensemble

Cette orientation vise la construction d'une gouvernance partagée et inclusive à tous les niveaux de l'Apei Centre-Manche, permettant à chaque acteur (personne accompagnée, famille, bénévole, partenaire, salarié, administrateur) de participer à la réflexion et à la mise en œuvre des décisions qui les concernent.

Cette évolution permettra de développer un sentiment d'appartenance collective, en valorisant l'expertise de chacun et en garantissant des conditions réelles de participation.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

Oser une gouvernance ouverte, qui respecte la diversité des réalités du terrain et laisse place à l'appropriation locale des **projets communs**.

Développer et structurer une **dynamique participative**.

Créer des commissions, des groupes de travail et d'autres formes d'instances participatives représentatives.

Clarifier l'organisation, les instances et les objets communs, en **assurant leur lisibilité** par tous.

Garantir les conditions matérielles, financières et morales nécessaires à une participation réelle et confortable.

Assumer les débats, y compris sur les sujets complexes, en les traitant un à un jusqu'au bout.

Valoriser la richesse humaine de l'Association comme moteur de transformation.

Se donner les moyens d'un **suivi régulier des avancées** (tableaux de bord, points d'étapes collectifs...).

3 Agir pour la santé et le bien-être de tous les acteurs de l'Association

par la prévention, la réactivité et la sécurité au travail

La santé et le bien-être des personnes accompagnées, de leurs familles et des salariés de l'Association sont au cœur de nos priorités.

Face à la complexité des situations et des parcours de santé, il est essentiel de développer une approche globale alliant prévention, réactivité, sécurité et cohérence dans les orientations. Nous devons coopérer étroitement avec les organisations de santé de droit commun (hôpitaux, centres de soins, organismes de prévention, professionnels de santé) pour favoriser une approche inclusive de la santé et garantir une continuité de parcours adaptée, tant physiquement que psychologiquement. Notre Association doit également veiller à la santé et au bien-être au travail des salariés comme des travailleurs en situation de handicap, en accompagnant les transformations organisationnelles pour prévenir les risques psychosociaux et favoriser un environnement sécurisant et bienveillant.

Être réactifs sur ces enjeux est crucial pour prévenir l'aggravation des situations critiques, assurer un accompagnement adapté dès les premiers signes et maintenir la confiance de toutes et tous.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- **Mettre en place des actions de préventions** (information, sensibilisation, formation) pour réduire les différents risques de dégradation de la santé.
- Identifier et référencer les **organisations et professionnels de santé ayant une expertise** en lien avec nos attentes, et faciliter l'orientation vers ces ressources.
- **Créer des espaces d'échange** sur ces thématiques.
- **Intégrer le sujet de la santé au travail** dans nos réflexions et actions concernant l'organisation interne et ses potentielles transformations.
- **Développer une vigilance** et une capacité collective d'alerte face aux situations critiques.
- Capitaliser et communiquer les **bonnes pratiques en matière de santé et bien-être**.
- Aménager sur les sites de l'Association des **espaces dédiés au calme et au ressourcement**.

4

Structurer et renforcer notre communication pour garantir une identité forte et une action cohérente

Une communication efficace, structurée et partagée doit être un pilier de notre cohérence associative et de notre impact sur le territoire. En structurant et en renforçant nos échanges internes, nous favorisons la transparence, l'appropriation des objectifs collectifs et la mobilisation de chacun autour de notre mission. Sur le plan externe, une communication harmonisée et porteuse de sens doit nous permettre de présenter une image claire et attrayante de l'Association, d'améliorer notre visibilité au sein du territoire et au-delà, et de renforcer la confiance et l'adhésion à nos projets. La co-construction d'une politique de communication commune doit rendre cette dernière plus efficace et garantir l'accessibilité et l'inclusivité de nos messages. Cette cohérence vise à stimuler la créativité, faciliter le partage de bonnes pratiques, poser les bases d'une identité forte et durable, et nourrir une dynamique collective indispensable à la réalisation de notre mission.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- Définir une **politique de communication** de manière **participative**.
- **Créer une commission mixte communication**, représentative des parties engagées dans l'Association, chargée d'assurer le suivi des actions, leur évaluation et leur renouvellement.
- **Identifier les enjeux et besoins des différents acteurs** de l'Association relatifs à la communication (personnes accompagnées, familles, salariés, administrateurs).
- **Renforcer les échanges et la connaissance** entre les pôles, les établissements et services.
- Mettre en place des **espaces d'expression pour les personnes accompagnées** en veillant à ce que leur parole soit réellement prise en compte.
- Mettre en place des **espaces réguliers de partage** (cafés thématiques, commissions mixtes, espaces d'expression informels, etc.).
- **Sensibiliser et former** aux bonnes pratiques de **communication inclusive** (langage simple, accessibilité des supports, écoute).
- **Définir le rôle et la responsabilité de chacun dans la communication** au sein et autour de l'Apei Centre-Manche dans une « charte de la communication ».
- **Concevoir et mettre en œuvre des outils de communication** modernes, dynamiques et adaptés aux publics cibles.
- **Favoriser la co-construction de contenus de communication** pour incarner notre projet, notre mission et faire vivre la parole de chacun.
- **Redéfinir la charte graphique** et les **canaux de communication** de l'Association.
- **Évaluer la nécessité d'un soutien professionnel** à la mission de communication.

5 Cultiver la convivialité et le vivre-ensemble



La convivialité et le vivre-ensemble sont deux dimensions indissociables et transversales qui doivent irriguer chacune de nos actions et relations au quotidien. La convivialité n'est pas un simple moment en plus, mais bien « le petit truc en plus » de l'Apei Centre-Manche. C'est un état d'esprit qui s'appuie sur des techniques et méthodes précises. Le vivre-ensemble, quant à lui, se traduit par un savoir-être fondé sur la bienveillance, le respect mutuel et la reconnaissance des rôles et des besoins de chacun, qu'il s'agisse des personnes accompagnées, des familles ou des salariés.

Convivialité et vivre-ensemble doivent nous conduire à co-construire des lieux et des situations de vie chaleureux, à développer des temps de partage authentiques et à promouvoir un management participatif et bienveillant.



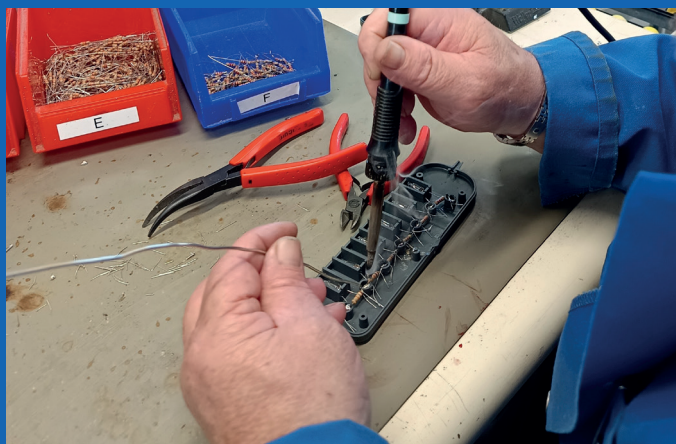
CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- **Engager une réflexion associative sur la notion de convivialité** afin qu'elle devienne un référentiel partagé.
- **Créer une commission mixte dédiée aux événements et festivités**, représentative des parties engagées dans l'Association (personnes accompagnées, familles, salariés, etc).
- **Organiser régulièrement des temps de partage**, quelle que soit leur forme, pour renforcer les liens, favoriser l'interconnaissance et célébrer les réussites collectives.
- **Permettre l'émergence d'un management participatif**, en sensibilisant et formant les équipes aux bonnes pratiques de communication bienveillante et d'animation de groupes.
- **Faire vivre, animer la convivialité et le vivre ensemble** au sein de l'Association et dans la cité, grâce à **des lieux et des événements ouverts à toutes et tous**.

Les 70 ans de l'Association sont pour cela une bonne opportunité, parmi beaucoup d'autres!

6 Faire rayonner nos métiers et nos missions pour dynamiser notre attractivité

Comme beaucoup d'acteurs du secteur, nous constatons une baisse d'attractivité des métiers de l'accompagnement social et de l'engagement associatif. Il est donc essentiel pour l'Apei Centre-Manche d'attirer et de fidéliser durablement salariés et adhérents en défendant des positions fortes et un projet collectif porteur de sens. En proposant un environnement de travail stimulant et des perspectives d'engagement militant cohérentes, nous pouvons renforcer notre attractivité et garantir la pérennité et la qualité de notre mission sur le long terme.



CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- **Créer un cadre de travail et d'engagement chaleureux et bienveillant** pour les salariés et les adhérents.
- **Encourager l'implication** dans la conception et la mise en œuvre des projets par une organisation participative.
- **Co-construire et mettre en œuvre un programme d'accueil et d'accompagnement** pour les nouveaux salariés, adhérents et familles dès leur arrivée.
- **Accueillir stagiaires et remplaçants** avec un tutorat dédié pour **susciter l'envie de revenir** à plus long terme.
- **Favoriser l'évolution et les mobilités en interne** des salariés par un accompagnement des carrières structuré, jusqu'à la retraite.
- **Proposer et animer des actions** orientées **vers le bien-être** des salariés, adhérents et familles.



7 Transformer le bâti pour répondre aux besoins et attentes des personnes

Notre objectif est ici de définir une stratégie globale de modernisation de notre patrimoine bâti.

Nous devons transformer ce patrimoine afin qu'il s'adapte aux besoins et attentes des personnes, et non l'inverse. Par cette évolution, nous désirons veiller à offrir des espaces confortables et fonctionnels qui favorisent à la fois l'autodétermination et la qualité de vie des personnes accompagnées ainsi que le bien-être au travail des salariés. Cette stratégie immobilière doit s'inscrire dans notre volonté de promouvoir un accompagnement inclusif.

Elle vise à favoriser l'habitat des personnes accompagnées au cœur de la cité, en mettant l'accent sur l'accessibilité et la mixité sociale.

Elle prévoit également la création de lieux de convivialité partagés et ouverts à tous. Cette orientation nécessite d'une part de rechercher des financements variés pour soutenir nos projets de rénovation et de construction, et d'autre part de veiller à ce que ces opérations soient écoresponsables en réduisant notre empreinte environnementale.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- Se doter des compétences nécessaires en interne pour **assurer la gestion de l'évolution du patrimoine immobilier.**
- **Réaliser un état des lieux du patrimoine immobilier**, en évaluant son état, ses usages et les besoins de rénovation ou de construction.
- Mener à bien les **projets en cours.**
- **Élaborer un schéma directeur immobilier** qui répond aux attentes et besoins des personnes accompagnées.
- **Créer des lieux de convivialité et des hébergements inclusifs** dans la cité.

8 Travailler ensemble pour demain



Il est nécessaire de concevoir et de déployer une gamme de produits et services propre à l'Apei Centre-Manche.

Cette offre doit être en phase avec les évolutions de la société et répondre aux besoins de l'Association comme de son environnement. Nous souhaitons ainsi valoriser l'expertise et la créativité des équipes du pôle travail afin de soutenir le développement de leurs compétences et de leur engagement, tout en favorisant les apprentissages et le renforcement des compétences des personnes accompagnées par les autres pôles de l'Association.

Nous misons également sur la qualité et l'originalité de nos propres productions pour renforcer notre image et accroître notre visibilité. Cette orientation vise aussi à dégager des excédents financiers durables, pour renforcer notre autonomie économique et assurer la pérennité des actions de notre Association.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- Faire de cette orientation un **axe de développement** du projet du pôle travail.
- Créer un groupe de travail participatif, incluant les travailleurs, pour initier et **accompagner la conception et le déploiement des produits et services de l'Association.**
- **Effectuer un état des lieux** des productions propres de l'Association existantes.
- **Réaliser des études de marché** approfondies pour **identifier les opportunités et orienter le développement** de nos nouvelles productions internes.
- Cibler des activités **accessibles, réalistes, et rentables.**
- **Assurer une cohérence dans le développement de ces nouvelles activités** afin d'éviter toute concurrence interne.
- **Valoriser nos savoir-faire et nos productions** en les présentant au grand public.



9 Faire de notre Association une ressource clé pour la co-construction d'un territoire inclusif

Pour que la transition inclusive se réalise, l'environnement des personnes accompagnées doit se transformer. Il s'agit bien sûr de transformer l'accompagnement médico-social, mais aussi de transformer la société pour qu'elle devienne inclusive.

Pour soutenir cette transformation sociale, notre Association doit mettre son expertise au service des organisations de droit commun du territoire Centre-Manche. Il s'agit ici de développer la fonction ressource de l'Association, c'est-à-dire sa capacité à accompagner les services et institutions accessibles à la population (mairies, écoles, services de santé, entreprises, transports, loisir, etc.) dans cette évolution. Créer des espaces de rencontres et d'échanges ouverts sur la société (dispositifs inclusifs, ateliers, forums, lieux de convivialités, etc.) doit nous permettre de tisser un lien social fondé sur l'accessibilité, le croisement des pratiques et la co-construction.



CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- **Construire une vision commune de la transition inclusive et de la fonction ressource** au sein de l'Apeï Centre-Manche pour mieux soutenir la transformation du territoire.
- **Définir une stratégie de développement** de la fonction ressource à partir de cette vision commune.
- **Accompagner les différents acteurs** de l'Association dans cette **évolution culturelle du secteur médico-social**.
- **Créer un ou des lieux de convivialité au sein de la cité**, ouvert à toutes et tous (par exemple un bar, ou autre projet de lieu hybride animé par l'Association).
- **Informier et sensibiliser le grand public**, à l'aide d'outils de communication dédiés (par exemple un film consacré au sujet du handicap et de la société inclusive).
- **Intégrer les espaces de coopération** et de décision du territoire.
- **Penser et organiser également la présence de la société** dans nos établissements et services (inclusion inversée).





10 Transformer nos énergies

Dans un contexte où les enjeux climatiques ainsi que la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité deviennent des défis sociétaux majeurs, l'Apei Centre-Manche se doit d'inscrire l'écoresponsabilité au cœur de son action.

En devenant une association écoresponsable qui intègre sa participation écologique à tous les niveaux, nous agissons dans l'intérêt de tout le monde.

Chaque geste, de la gestion du patrimoine immobilier à nos déplacements, en passant par nos achats, la valorisation de nos déchets et le développement de nouvelles activités, devient une opportunité de sensibilisation et de transformation collective.

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE ENSEMBLE POUR Y ARRIVER

- **Ne pas prendre de décision en contradiction** avec la qualité de l'accompagnement.
- **Diagnostiquer notre impact écologique** : réaliser un bilan complet de nos émissions de gaz à effet de serre, de nos consommations de ressources, de notre impact sur la biodiversité, de notre production de déchets **pour identifier les leviers d'amélioration**.
- **Établir un schéma directeur dédié à l'écoresponsabilité** : définir une stratégie qui fixe les objectifs, les actions et les responsabilités pour intégrer durablement les principes écologiques dans toutes nos activités.
- **Sensibiliser et former** les personnes accompagnées, familles et salariés.



Association parentale militante gestionnaire
d'établissements pour personnes
en situation de handicap

Plus d'informations

10 rue de la Cavée, 50180 Agneaux
02 33 77 36 00
siege.agneaux@apeicm50.org

Association membre de

